



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Influenza aviaire : Julien Denormandie à la rencontre des éleveurs dans les Landes et le Gers

Paris, le 12 janvier 2021

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Julien DENORMANDIE, s'est rendu successivement dans les Landes le 8 janvier puis dans le Gers ce jour, afin d'exprimer le soutien de l'Etat aux filières avicoles touchées de plein fouet par cette nouvelle épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Il a également salué les services de l'Etat et tous les acteurs qui sont pleinement mobilisés dans la gestion de cette crise.

A la date du 11 janvier (mi-journée), on dénombre 197 foyers d'influenza aviaire H5N8 dont 170 foyers d'infection dans les Landes, 7 dans les Pyrénées-Atlantiques, 6 dans le Gers et 2 dans les Hautes-Pyrénées.

Julien DENORMANDIE a rappelé que tout devait être mis en œuvre pour endiguer la propagation du virus et protéger les zones encore indemnes. Face à un virus extrêmement contagieux entre oiseaux cette année, et comme annoncé le 7 janvier, les élevages de volailles doivent être dépeuplés rapidement dans un rayon de 5 km, et les mouvements interdits dans un rayon de 20 km. Le ministre a également insisté sur l'impérieuse nécessité de garantir la biosécurité dans les élevages, et rappelé que le gouvernement avait prévu des aides à cet effet dans le Plan de relance.

Un arrêté ministériel qui liste les communes dans lesquelles des abattages préventifs peuvent être ordonnés a été publié aujourd'hui 12 janvier au Journal Officiel. Il vise toutes les communes du Gers, des Landes, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées. Dans le département du Lot-et-Garonne, 11 communes limitrophes du Gers pourront faire l'objet d'une telle mesure. Sur cette base, les préfets pourront ordonner les abattages, au vu de la localisation des foyers, dans les communes et exploitations concernées.

Les capacités d'abattage sont par ailleurs significativement augmentées avec la réquisition de 5 abattoirs situés sur les communes de Gibret (Landes), Montaut (Landes), Came (Pyrénées-Atlantiques), Maubourguet (Hautes-Pyrénées) et Castelnau d'Auzan (Gers).

A ce jour, près de 700 000 volailles (essentiellement des canards) ont été abattus sur ordre de l'administration suite à la détection de foyers ou de manière préventive.

Le ministre a réaffirmé que l'Etat compenserait les pertes subies par les éleveurs. Les procédures administratives pour l'indemnisation de la valeur marchande des animaux sont d'ores-et-déjà en place, permettant le versement d'acomptes pour les élevages touchés par les abattages.

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
@Agri_Gouv